

APPEL DE COTISATION 2021

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Je vous informe par la présente que le montant de la cotisation ordinale a été fixé à 150€ pour l'année 2021. La quote-part du Conseil National est de 93€, celle du Conseil Départemental est de 46€ et celle du Conseil Interrégional est de 11€.

Conformément à l'article L.4122-2 du Code de la Santé Publique : La cotisation doit être réglée au plus tard le 31 mars 2021.

Situation professionnelle	Montant
*En activité	150 €
*Retraité(e) à partir de 60 ans	75 €
*Retraité(e) de 70 ans et plus	Exonéré(e)

*Conformément au règlement de trésorerie du Conseil national (en ligne sur le site de l'Ordre)

Pour rappel, la demi-cotisation de 75€ est réservée aux retraité(e)s de 60 à 70 ans qui n'ont aucune activité de sage-femme. Ainsi, une sage-femme retraitée qui effectue quelques gardes par an est considérée en activité.

Les personnes inscrites à l'Ordre au cours de l'année et qui ne bénéficient pas de l'exonération de la cotisation accordée aux sages-femmes nouvellement diplômées, doivent régler leur cotisation auprès de leur département d'inscription.

Le caducée, délivré à l'ensemble des sages-femmes exerçant une activité et le timbre à coller sur votre carte professionnelle vous seront envoyés dès réception du paiement de votre cotisation ordinale.

Le règlement de la cotisation doit être adressé au Conseil Départemental où vous êtes inscrit(e) au 1er janvier 2021, soit par chèque, soit paiement en ligne (A privilégier, informations sur notre site : cdosf75.info). Dans le cas d'un **règlement par virement**, veuillez nous adresser un email afin de recevoir le RIB.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORDRE DES SAGES-FEMMES DE PARIS
13 rue des tapisseries - 75017 PARIS

Votre dévouée,

Cécile MAREST, Présidente

✂ A découper et à retourner au Conseil Départemental -adresse ci-dessus- accompagné de votre règlement ou à remplir en ligne sur notre site internet : cdosf75.info

Nom D'EXERCICE : Prénom :

Adresse personnelle : CP :

Ville : Téléphone : N° Ordinal :

Email (un email valide est désormais obligatoire) :

Exercice (Intérim-vacataire, salarié, libéral, mixte, PMI, autre) :

Lieu exercice :

IMPORTANT : Pensez à mettre à jour votre situation (changement d'adresse, état civil, activité, remplacement libéral, ...) via votre espace personnel sur le site du Conseil National : pour toute information www.cdosf75.info

Rappel : Le prix de la revue trimestrielle CONTACT SAGES-FEMMES est compris dans la cotisation annuelle.

¹ Article L.4001-2 du Code de la Santé Publique